
Ville de ROYAN

Réunion du Jeudi 25 Mai 1961 , à 20 h 30

OBJET :

Régularisation de
Crédits

Le Jeudi vingt cinq mai mil neuf cent soixante et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le Vendredi 19 Mai 1961

61.040
Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, LANUSSE, BISCAYE, GUILLAUD, LAMOUCHE, ETCHEBER, REIX, NARTEAU, BUJARD, GALLAND

Excusés : MM. MONGRAND, POUGET

Représentés : M. BRENUSSEAU PAR M. ROCHEDEREUX
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la clôture de l'exercice 1960, il est apparu que certains crédits se sont révélés insuffisants.

Il est demandé au Conseil Municipal de les majorer par autorisation spéciale par prélèvement sur le crédit " Dépenses Imprévues " et par virements de crédits à l'intérieur de chaque chapitre.

Les majorations de crédits sont les suivantes :

Chap. et Art.

1	6	Assurances Sociales Contribution Patronale	1.129,45
1	9	Allocations Familiales S.U. et logement	331,57
		à prélever sur le I - I Traitement et indemn. aux agents permanents	1.461,02
II	1	Frais de bureau Mairie	1.449,16
II	8	Véhicules automobiles , achat, entretien carburant	4.909,51
		à prélever sur dépenses imprévues	6.358,67

VI	1	Acquisition et entretien du matériel incendie	1.114,57
VI	2	Frais de bureau et téléphone	281,64
VI	3	Équipement et habillement des sapeurs pompiers	<u>184,20</u>
		à prélever sur dépenses imprévues	1.580,41
XII	1	Eclairage public - Entretien, consommation, équipement - à prélever sur dépenses imprévues	7.609,65
XV	1	Abattoir Salaires et indemnités du personnel	470,16
XV	11	Marché Central Salaire du personnel	209,47
		à prélever sur le XV, 15 Salaire du préposé au Marché de Pontailiac	<u>679,63</u>
XVI	3	Abattoir Dépenses diverses d'exploitation	158,90
	11	Marché Central Dépenses diverses d'exploitation	99,12
	12	Marché Central gros entretien et réparations	3.626,88
	15	Marché de Pontailiac, Dépenses diverses d'exploita.	639,29
	32	Cantines Scolaires achat de matériel	<u>1.553,85</u>
		à prélever sur le XVI - 30 Cantines Scolaires achat de denrées alimentaires	6.078,04
XIX	1	Entretien des bâtiments communaux	2.313,72
	4	Impôts et taxes diverses	192,87
	5	Consommation d'eau des divers services communaux	231,50
	13	Frais d'exploitation et d'entretien des tennis de 1 ^o rangerie	<u>1.544,11</u>
		à prélever sur le XIX, 11, entretien des Galeries commerciales	<u>4.282,20</u>
XX	2	Salaires des femmes de service des classes maternel.	207,01
	6	Salaire du concierge du groupe scolaire Perpignan	0,64
	8	Cours professionnels municipaux	<u>443,81</u>
		à prélever sur le XX - 3 - Salaire du personnel chargé du balayage des classes	651,46
XXI	5	Achat d'articles et produits de nettoyage	389,08
	6	Prix aux lauréats des écoles primaires publiques	<u>79,91</u>
		à prélever sur le XXI - 1 - entretien des écoles primaires	468,99
XXVI	1	Entretien équipement du Centre Médico Scolaire	275,44
	2	Part du Bureau d'Aide Sociale dans la taxe sur les spectacles	<u>7.924,10</u>
		à prélever sur Dépenses Imprévues	7.799,54
XXXVI	8	Achat et aménagement du terrain Liot	<u>1.991,73</u>
		Soit par virement de crédits à l'intérieur du chapitre	13.621,34
		et par prélèvement sur " Dépenses Imprévues "	<u>24.860,00</u>
		TOTAL des dépassements de crédits	38.481,34 NF

Le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances approuve les majorations de crédits ci-dessus mentionnées et décide que seront perçues sur le chapitre " Dépenses Imprévues " la somme de 24.860,00 NF et par virement de crédits à l'intérieur du chapitre, la somme de 13.621,34 NF

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre ~~M.~~ les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE
Rochefort s/Mer le 19 Juin 1961
Le Sous Préfet : J. VOGHEL

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 21 Juin 1961
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

